

Compte rendu de l'AG du Samedi 02 Mars 2024 à 14h00

Présents :

L'ensemble des administrateurs :

Mme Claire Barral (trésorière), Brigitte Barbé (administratrice), Pascale Rançon (administratrice et projet mise sous envoi) , Thierry Dupas (secrétaire), Alain Vicenté (Organisateur jeux de pétanque), Jacky Delamare Président, Pierre Delahaye Vice Président .

Excusés : Leroy Dominique administrateur, Jean-Charles Taurin (webmaster)

Responsable Sécurité Marie Laure Drone Adjointe au Maire, Florent Saint-Martin Adjoint au Maire et Responsable littoral , Président de la CU.

Responsables Gestionnaires de la plage :

Philippe Beauconsin Directeur Gestionnaire de la Plage , des espaces Verts de l'ensemble de la ville du Havre, son adjoint Dominique Goupil .

Je pense aussi aux personnels d'exploitations de la plage absents :

Barbara Lopez Stéphane et ses équipes

Didier Regnault présent dans l'assemblée (non acteur).

Le rapport moral du Président de l'AUPH à été accepté ainsi que le bilan comptable, sans aucune contestation.

Les questions concernant la sécurisation de la plage posées aux Élu/es et Responsables de la plage ont eu pour réponses :

L'accès à la plage (du haut de la grève au sable) pour les personnes à mobilité réduite sera étudié , ils existent déjà aux baignades. Quatre accès descentes ont déjà été réalisées du poste numéro 1 au Ponant.

Roches et présence de gros galets surtout déchets de béton seront gérés en priorité si possible.

La municipalité confirme le déplacement des galets de la digue Nord, malgré leurs retours par fortes marées.

Signalisations en réduction pour limiter la sur abondance (panneaux).

Un point d'accueil complémentaire à la sortie Tram et du parking est demandé par l'AUPH pour orienter les touristes et autres personnes découvrant la plage, un tracé ou un parcours éducatif voir sous forme de jeu découverte(vulgairement piste) pour arriver à l'accueil des activités nautiques et aussi des baignades maritimes .

Les plantes rares en présences sur la plage seront identifiées et repérées.

Remplacement du platelage poutres sur la promenade au extrémités de la promenade André Duromea (coût actuel 60000 euros pour cette année).

Épi 8 déconstruit coût de son remplacement 700000 euros (681000 euros à ce jour) 50% dépassement et 50% la ville.

Pas de sécurité par CRS mais secours par 10 sauveteurs SNSM , pour la partie sécurité trois policiers municipaux seront déployés de 13h00 à 19h00 juillet et août.

Je demande la présence de ces trois agents assermentés durant la période du 02 mai 2024 au 30 septembre 2024 et pas simplement juillet et août 2024. Demande effectuée par mail du Vice Président de l' AUPH. (Réponse : le passage fréquent de la police municipale est effectué).

Des poubelles dites intelligentes ou compactrices et avec un niveau de remplissage devront être installées au endroits manquants des bains maritimes au Ponant (environ 6 , six).

Il ne faut pas oublier un sujet discuté , mais mal compris lors de l'AG : la succession ou donation d'une cabane et surtout de l'emplacement , elle peut être doit être en transmission directe par les liens de parenté. il y a une incompréhension des cabanistes

Un cabaniste a soulevé le problème déjà évoqué l'axe Ponant , contre allée, descente du trottoir du week-end , trottoir en contre bas de la petite Rade , croisement au multiple points noirs de croisement sans aucune signalisation existantes.

(Il faut comprendre les cyclistes aux difficultés physiques (et pmr) à emprunter la contre allée , autoriser le déplacement sur le trottoir mais en ne dépassant pas les 8 kilomètres/heure, règle de la sécurité). Tout trajet sur un trottoir piétonnier est limité à huit ou 8 kilomètres/ heure .

Ponts ,ouvrages, croisements accidentogènes , à cette vitesse limitation des risques mortels !

Libérer des places ou faciliter le stationnement durant la période estivale ou nous avons une proposition d'une zone bleue limitant le stationnement à deux heures durant la période estivale du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, le reste du temps libre .

La zone bleue devra être délimitée du début du boulevard Albert 1^{er} au Régates du Havre ou office du tourisme, toujours durant la période estivale. Demande soutenue et déjà effectué par le vice-président (Delahaye pierre)

Demandes sans réponses :

AUPH l'association demande le gel des loyers, et aussi de favoriser les cabanistes résidants au Havre ou de leur alloué une réduction (ou limiter à 2%) .

Il manque en réponse aussi la gratuité de l'emplacement de la cabane de l' AUPH.

Une copie sera par la suite envoyé au Maire.(Edouard Philippe, et ses adjoints) et l'ensemble des gestionnaires de la plage du Havre

Delahaye pierre *vice président AUPH*